

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES  
Communauté de Communes Buëch Dévoluy

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BUECH DEVOLUY**

**Séance du : 9 janvier 2017**

Convocation du : 2 janvier 2017

Objet : **FONCTIONNEMENT EPCI**

**Election des membres de la commission d'achats (marché sans formalité préalable).**

L'an deux mille dix-sept, le neuf janvier à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à Montmaur, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie Bernard.

**Etaient présents** : J. Francou, F. Pinet, S. Simion, JP Bellet, M. Lonni, M. Barthelemy, JM. Bernard, B. Lapeyre, A. Laurens, C. Acanfora, M. Ricou Charles, R. Aquino, G. Jullien, M. Truc, G. Lesbros, R. Frey, F. Gascard, M. Chautant, JF. Contoz, F. Galmiche, T. Gau, J. Revoux, JM. Gueyraud, JP Briouille, P. Schiazza, R. Moreau, C. Aubert, J. Bourbousse, F. Darini, N. Ferrere, F. Gatounes, J. Marcellin. B. Saudemont, M. Ventre.

**Absents** : C. Pierrot, JC Vallier, JP Artigues, M. Gaignaire

**Pouvoirs** : Céline Pierrot absente a donné pouvoir à Françoise Pinet  
Jean-Paul Artigues absent a donné pouvoir à René Moreau  
Michel Gaignaire absent a donné pouvoir à Michel Ricou-Charles

Le Président Jean-Marie Bernard rappelle aux conseillers communautaires les seuils des marchés de travaux et de prestations, ce qui autorise l'EPCI à passer la majorité de ses marchés, dans le cadre de Marché A Procédure Adaptée (MAPA).  
Il propose de constituer une commission d'achats pour les traiter.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- décide la création d'une commission d'achat,
- élit les conseillers suivants, titulaires et suppléants pour la composer :

Membres titulaires :

Michel RICOU-CHARLES  
Michel LONNI  
Maurice CHAUTANT  
Jean-Paul BELLET  
Jacques FRANCOU

Membres suppléants :

Franck GATOUNES  
Françoise PINET  
Marc VENTRE  
Roger AQUINO  
Alain LAURENS

votants : 37 dont 3 pouvoirs	pour : 37	abstention : 0	contre : 0
------------------------------	-----------	----------------	------------

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-240500199-20170109-De24\_2017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/01/2017

Publication : 19/01/2017

Pour le Président  
par délégation

Ainsi fait et délibéré à Montmaur  
les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le Président,  
Jean-Marie Bernard

